

# Grutier BTP

Activités Connexes : conducteurs BTP 09. 09.18 Mise à jour :10/2024

Codes : NAF : 43.99D ; ROME : F1301 ; PCS : 651a NSF : 230u

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

## Situation Travail

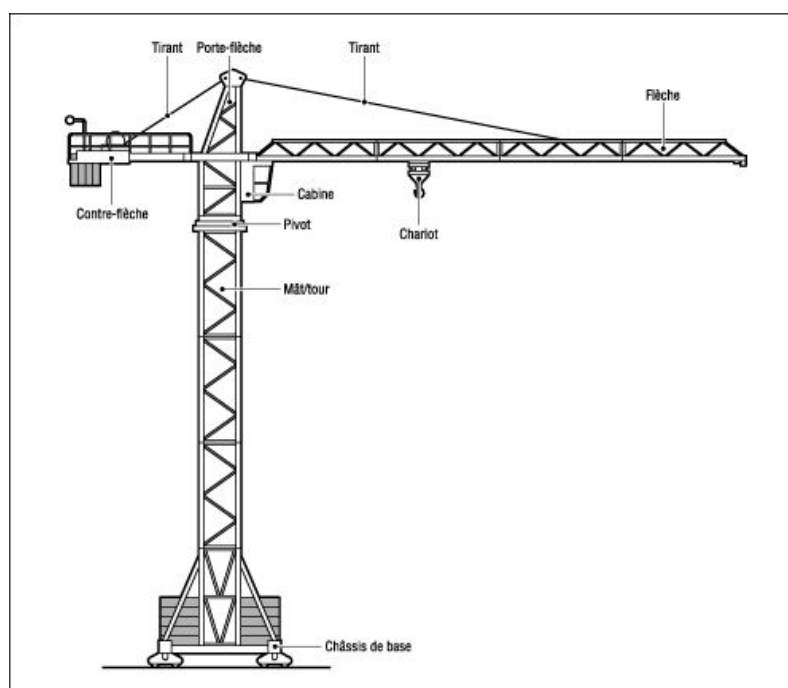
Conduit une grue depuis la cabine ou à partir du sol , à l'aide d'un pupitre de commande , approvisionne les postes de travail sur divers chantiers : constructions d'immeubles, rénovation de bâtiments, génie civil, mais aussi dans les usines de préfabrication et sur les parcs et dépôts des entreprises, pour manutentionner les matériaux et matériels stockés



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Pour grue mobile cf. [Conducteur/Operateur Grue Mobile](#) 09. 03.18



## Amélioration des conditions de travail dans les grues à tour R495 CNAM 10/2016

### 3 catégories de grues :

- Catégorie 1 « GME à flèche distributrice »
- Catégorie 2 « GME à flèche relevable »
- Catégorie 3 « GMA » ; grue à Montage Automatisé (GMA) adaptée aux chantiers de courte durée, avec fréquentes opérations de transport, d'installation, de montage et de démontage.

- Accède à la cabine de pilotage par une échelle à crinoline équipée de paliers de repos, ou grâce à un ascenseur ;

**Depuis 01/2017** : un accès motorisé est obligatoire lorsque la cabine de conduite de la grue **nécessite plus de 50 mètres d'ascension**.

**Depuis 01/ 2019**, lorsque la cabine de conduite de la grue **nécessite plus de 30 mètres d'ascension**.

- **Monte Grutier Externe** : systèmes simples, fiables et efficaces fonctionnant soit par câble, soit par crémaillère, compatibles avec un grand nombre de grues ; *permettent de conserver les accès par l'échelle à crinoline, en cas de nécessité*
- **Ascenseur déjà intégré à la mâture** permet de réduire l'encombrement, et permet aussi de protéger l'ascenseur pendant ces phases et de prolonger sa durée de vie.



S'intègre dans les différents types de mâture

Il se monte en même temps que la grue ; la seule intervention supplémentaire par rapport à une grue classique reste le raccord des crémaillères entre les différents mâts

La sécurité sur chantier et l'ergonomie de montage sont fortement augmentées si l'on compare avec la solution d'un monte grutier extérieur à la mâture.

La visibilité à 360° de l'intérieur du monte-grutier et l'encagement des plateformes de départ et d'arrivée , permettent aussi de contrôler la mâture lors de la prise de poste

Aucun cout de stockage supplémentaire pour le monte-grutier car intégré dans la mâture. Il en va de même d'un point de vue transport car aucun camion supplémentaire n'est nécessaire.

L'investissement de base est plus important que pour un monte-grutier externe, mais il est rentabilisé après seulement quelques montages et démontages grâce aux économies réalisées lors du transport, du temps de montage-démontage et du stockage.

### **Avant la prise de poste :**

- ✓ Contrôle le bon fonctionnement des organes de commande, ainsi que l'état des accessoires , des freins et des dispositifs de sécurité , des moyens de communication,
- ✓ Contrôle la force et la direction du vent

### **Pendant le travail :**

- ✓ Agit sur la commande de levage à petite vitesse pour tendre les élingues et vérifier le bon équilibrage de la charge
- ✓ Utilise les abaques de charge (graphiques), et les indicateurs de sécurité (anémomètre) ; peut employer un système d'aide automatique à la conduite -SAAC- en cas d'interférence de grues.
- ✓ Effectue les manœuvres avec l'aide d'un signaleur/élingueur, éventuellement sous la direction du chef de chantier
- ✓ Arrête toute manœuvre paraissant suspecte et demande confirmation
- ✓ Ne survole pas des personnes au sol
- ✓ Surveille la présence d'obstacles sur la trajectoire
- ✓ Surveille le bon élingage des fardeaux.
- ✓ Contrôle le balancement de la charge avant d'amorcer la descente de la charge
- ✓ A la responsabilité d'arrêter le fonctionnement de la grue , en cas de vent dangereux ; il peut refuser une manœuvre si celle-ci présente des risques pour lui ou des tiers

### **En fin de poste :**

- ✓ Ne laisse pas de charge suspendue
- ✓ Ramène le chariot près du mât , et le crochet vers le haut (fin de course)
- ✓ Oriente la flèche dans le sens du vent
- ✓ Met la grue en position d'arrêt
- ✓ Effectue les contrôles d'usage avant de quitter le poste
- ✓ Peut en effectuer l'entretien de premier niveau.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

**Pilotage au sol à distance d'une grue** : avec des caméras positionnées au niveau de la cabine de pilotage et à d'autres points clés de la grue.

Une collaboration entre un major du BTP, et un start up est en cours (2020/2021) et devrait apporter au pilotage de grue : une assistance vidéo, de la réalité augmentée, et même une part d'automatisation.

Un grutier travaillant au sol, à distance , verra ses conditions de travail s'améliorer grandement : une surface de travail plus grande que dans la cabine , un accès aux toilettes , et à la base-vie du chantier , dont il ne disposait pas dans la cabine ; ce poste de travail devient aussi accessible aux personnes à mobilité réduite (évitant une désinsertion professionnelle) .

Le grutier doit avoir une vision ultra-détaillée du chantier, mais elle doit être en temps réel.

Pour faciliter l'appropriation du dispositif par les grutiers, il faut reproduire au plus près, l'environnement du poste de pilotage de la cabine (ex : reproduire les sons dans leur poste de pilotage : bruits de la machine, des treuils, le claquement du disjoncteur ), pour les aider à travailler dans les meilleures conditions .

Le grutier doit pouvoir observer son environnement à travers plusieurs écrans reproduisant le point de vue depuis la cabine de pilotage, mais aussi un écran latéral.

Cette interface multi-support fournit aussi une assistance au pilotage en diffusant les informations complémentaires dont le grutier a besoin pour son travail ; peut permettre l'affichage d'un pointeur de la cible de la charge, la distance entre la charge et le sol , et d'autres informations de télémétrie ....

D'autres informations pourraient s'afficher : ex : le planning de la journée, la charge de travail et son avancement ...

Pour les chantiers comportant plusieurs grues, une salle de pilotage commune à plusieurs grutiers pourrait s'envisager, apportant une plus grande facilité à se coordonner et donc une meilleure productivité.



## Exigences

- Acuité Auditive Adaptée au Poste :(audition dans le bruit)
- Attention/Vigilance
- Capacité Réflexion /Analyse
- Travail Hauteur
- Travail Espace Restreint : cabine étroite
- Vision Adaptée au Poste : vision : intermédiaire, relief ; champ visuel ; appréciation des distances ; résistance à l'éblouissement, vision crépusculaire, nocturne.

## Accidents Travail

### Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

- Chute Hauteur : intervention en bout de flèche
- Chute Plain-Pied : pour accéder au pied de la grue
- Renversement d'engin : grue renversée par très grand vent
- Contact Conducteur sous Tension : ligne électrique aérienne et lors de l'entretien

## Nuisances

- Vibration Corps Entier : > 0,5 m/s<sup>2</sup> (8h) : déclenchent action prévention
- Rayonnement non ionisant : rayonnement naturel (UV soleil) à travers vitre de la grue

## Maladies Professionnelles

- Affections chroniques du rachis lombaire / vibrations transmises au corps entier : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 (97)

## Mesures Préventives

**Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre *sur le chapitre correspondant* du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP**

### MESURES ORGANISATIONNELLES :

#### Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

#### Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)/Aides Financieres CARSAT/ANACT

Autorisation Conduite/Formation

Bruit : environnement chantier

Carte Identification Professionnelle (CIP)

Climat & Risques Professionnels

DT/DICT: Demande Projet Travaux/Déclaration Intention Commencement Travaux : proximité ligne électrique aérienne

Intelligence Artificielle (IA)/Impression 3D/BIM BTP/CIM : réalité augmentée, et même une part d'automatisation en cours d'expérimentation .

Organisation Premiers Secours

Prevention Pratiques Addictives en Milieu Travail

Risque Electrique : lors opérations contrôle et entretien courant

Températures Extrêmes

Travaux Interdits/Règlementés Jeunes Ages au moins 15 ans moins 18 ans

### MESURES TECHNIQUES :

Chute Hauteur : port harnais intervention bout de flèche, avec ligne de vie

Chute Plain-Pied

Circulation Entreprise/Chantier

Eclairage Chantier : fin de journée en hiver, travaux de nuit

Lutte Incendie.

Manutention Mécanique: Grue Tour

Organisation Premiers Secours

Risque Electrique Chantier :**cf. item : travaux à proximité réseau électrique aérien**

Températures Extrêmes

Vérification /Maintenance Equipements Travail /Installations Electriques/EPI : opérations contrôle et entretien courant, consignées dans un document établi par le service matériel, en référence à la notice du constructeur ; harnais antichute pour intervention en bout de flèche.

Vibrations : corps entier

## **MESURES HUMAINES :**

**Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires**

**Information Risques Sante Sécurité Salaries**

Autorisation Intervention Proximité Réseaux (AIPR)

Certificat Aptitude Conduite en Sécurité (CACES®) : **R 487** 3 catégories : catégorie 1 « GME à flèche distributrice » ; catégorie 2 « GME à flèche relevable » ; catégorie 3 « GMA ».

Equipements Protection Individuelle (EPI)/Exosquelettes

Examen Psychotechnique : si nécessité pour fixer aptitude

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie

Habilitation Electrique: entretien grue : **BS** peut réaliser des opérations simples d'ordre électrique (professionnel non- entretien grue : H0V si proximité ligne électrique aérienne ; respecter distance de 3 à 5 mètres, selon type de ligne électrique aérienne  
**cf. item : travaux à proximité réseau électrique aérien**

Information/Sensibilisation Bruit.

Information Sensibilisation Hygiène Vie

Information/Sensibilisation Rayonnements Naturels (UV): soleil à travers vitre grue

**Passeport Prevention**

Températures Extrêmes

## Suivi Individuel Préventif Santé

### OBJECTIFS :

- Informer le travailleur sur les facteurs de risque du métier , et le sensibiliser sur les moyens de prévention (une fiche métier peut être remise)
- **Tracer ses expositions professionnelles** ( suivi post exposition/post professionnel )
- **Prévenir++** et dépister les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de ses activités professionnelles **(actuelles et passées)**
- Préserver sa santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire la pénibilité, l'usure au travail, les risques psychosociaux(RPS),et **la désinsertion professionnelle** (cellule dédiée dans le SPST, visite de mi-carrière) , *et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.*
- **Participer à des actions de promotion de la santé** sur le lieu de travail, liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives, bénéfices de la pratique sportive ...), ainsi qu'à des campagnes de vaccination et de dépistage
- L'Informé sur les modalités de suivi de son état de santé

### MODALITES DE SUIVI :

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, **est un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié** : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

### PRISES EN CHARGE :

- Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail dans le cadre de ce suivi *sont à la charge du service de santé au travail interentreprises.*

### Suivi individuel de l'état de santé du salarié :prise en charge du coût des examens complémentaires INRS 2021

- Pour le suivi des travailleurs de nuit : *les examens complémentaires spécialisés sont à la charge de l'employeur*

- Le temps nécessité par les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est :

- Soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de salaire puisse être opérée
- Soit rémunéré comme temps de travail effectif, lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.



- Les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur.

- Chaque SPSTI (service de prévention et de santé au travail interentreprises) doit proposer une offre « *spécifique* » et adaptée (**D. 4622-27-1**).

- Conformément à l'article **D 4622-22** du Code du travail : obligation pour l'employeur d'informer le SPST de ***la liste des postes à risques , pour lesquels un suivi médical renforcé doit être mis en œuvre.***

**La liste propre au suivi médical renforcée est mise à jour tous les ans** , et doit donner lieu à une consultation préalable de l'employeur auprès du CSE ; il peut contacter son SPST afin d'être conseillé et accompagné

L'article **R. 4624-23** du Code du travail donne la liste des risques particuliers professionnels

### **Suivi à l'embauche : Salarié exposé à des risques particuliers**

**Pour sa santé ou sa sécurité (RPSS), ou pour celles de ses collègues ou de tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail :**

**- Examen médical d'aptitude (EMA), préalablement à l'affectation au poste, réalisé par le Médecin du travail ; ou si le protocole le permet : par le collaborateur médecin, avec création d'un dossier médical santé travail (DMST) s'il n'existe pas.**

- ❖ Si le salarié (*CDI, CDD, Intérimaire*) a bénéficié **d'une visite médicale d'aptitude dans les deux ans précédant son embauche**, un nouvel examen médical d'aptitude n'est pas nécessaire si :

- Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents
- Le médecin du travail intéressé est en possession du dernier avis d'aptitude du salarié
- Aucune mesure formulée ou aucun avis d'inaptitude n'a été émis au cours des 2 dernières années

- ✓ Pour les intérimaires :les examens médicaux d'aptitude sont valables **pour 3 postes** ; si l'un des postes nécessite un suivi individuel renforcé (SIR) **lors de la mission** , la visite est réalisée par le médecin du travail de l'entreprise utilisatrice

### **Suivi individuel renforcé (SIR) : Salarié exposé à des risques particuliers :**

**Pour sa santé ou sa sécurité ou pour celles de ses collègues ou de tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail**

**Maximum 4 ans, avec une visite intermédiaire (2 ans) par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, médecin collaborateur, interne santé travail).**



## Risques Particuliers :

**Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.**

- Titulaire autorisation conduite : grue à tour CACES®) : **R487**
- Intervenant sur installations électriques ou dans leur voisinage : soumis à habilitation électrique : entretien premier niveau de la grue.

## Risques Autres :

- Travail nuit : grand chantier génie civil
- Rayonnement non ionisant : rayonnement naturel (UV soleil) à travers vitre de la grue

## Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Dépendent : du degré d'exposition actuel et passé selon la nuisance ; des poly expositions ; de l'environnement de travail (pics d'exposition ; travaux en milieu confiné ; Co exposition ; interventions sur des sites industriels... ) ; du degré de protection du salarié (**collectif, individuel**).

**Important : Le médecin du travail doit toujours tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles.**

- ❖ **Bruit** : travail en milieu bruyant ; bonne audition nécessaire
- **Echoscanner**, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.
- **Audiométrie** : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).
  
- ❖ **Contrôle de la fonction et du champ visuels** : vision crépusculaire ; résistance éblouissement, vision de loin, vision des couleurs, appréciation des distances (port d'une correction compatible)

## En cas de vision monoculaire :

Si un œil a une acuité nulle ou inférieure à 1/10<sup>ème</sup> ; l'autre œil doit avoir au moins **5/10ème** d'acuité visuelle.

## Si la perte d'acuité d'un œil est ancienne :

Ex : strabisme ou amblyopie de naissance, **aucun problème pour la conduite**, le salarié a développé d'autres moyens pour apprécier les distances.

## Conservation ou non du champ visuel en cas de vision monoculaire :

- **Si le champ visuel est respecté** : amblyopie dans le strabisme, problèmes maculaires, aucun problème

- **Si le champ visuel n'est pas respecté** : le champ visuel controlatéral doit être examiné, champ nasal compris ; comme pour la conduite des VL, il faut avoir au moins **120° pour le champ visuel binoculaire**

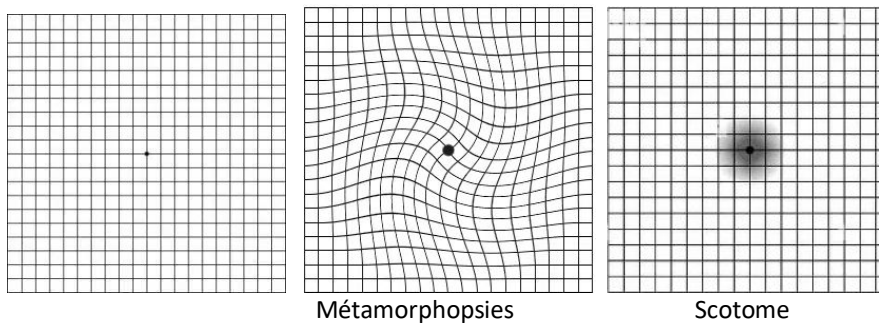
A partir de 50 ans, la vision devrait être régulièrement surveillée , dans le cadre d'une autosurveillance, ou **lors des différentes visites en santé travail** .

### **Grille d'Amsler Surveillance de la macula**

### **Dégénérescence maculaire liée à l'âge :recommandations HAS 10/2022**

En cas d'anomalie lors de ce test , adresser la personne rapidement à un ophtalmologiste, « **une semaine maximum** », indique-la HAS.

Celui-ci procédera à un examen ophtalmologique clinique complet avec examen approfondi du **fond d'œil** et des examens complémentaires, notamment : une tomographie par cohérence optique (**OCT**), voire **une angiographie**.



- ❖ **Le médecin du travail** est le seul juge de l'aptitude au poste, quelle que soit **la pathologie** (diabète, épilepsie...), **la prise de médicaments psychotropes** ou autres qui diminuent la vigilance.
- ✓ **Les apnées du sommeil peuvent contre-indiquer la conduite d'une grue :**

Il est indispensable de demander, à l'occasion des visites médicales , combien d'heures par nuit dorment les chauffeurs, et est ce qu'ils présentent **des accès de somnolence dans la journée**

- ✓ **Syndrome de l'apnée obstructive du sommeil modéré** correspond à un nombre d'apnées et d'hypopnées par heure (index d'apnées et hypopnées) compris **entre 15 et 29**
- ✓ **Syndrome de l'apnée obstructive du sommeil sévère** correspond à un index d'apnées et hypopnées **supérieur ou égal à 30**.

**Ces deux syndromes doivent être associés à une somnolence diurne excessive.**

Même en cas d'indice d'apnées hypopnées (IAH,) élevé, **s'il n' y a pas de somnolence associée, il n'y a pas d'augmentation du risque d'accident.**

La conduite des véhicules est impossible tant que persiste une somnolence malgré le traitement, ce point est vrai pour la conduite mais également pour les postes de travail de sécurité.

Il est indispensable de disposer de l'avis du médecin , qui a pris en charge le traitement de la somnolence.

✓ **Recommandations pour gérer l'épilepsie au travail (SFST)**

**Épilepsie et travail : Recommandations sur la conduite à tenir dans le cadre d'une décision, concernant l'adéquation entre l'état de santé et le poste de travail SFST 01/2024**

- ✓ **Pour les postes et fonctions de sûreté et de sécurité, ou un haut degré de vigilance est exigé** : conduite engins : prévention des facteurs de risque liés aux conduites addictives... :

### Recherche Consommation Substances psychoactives

En cas de doute sur la réalité de la consommation excessive d'alcool, on recourt le plus souvent au dosage de CDT , qui semble être aujourd'hui le meilleur marqueur de la consommation d'alcool, puisqu'il n'est pas influencé par d'autres pathologies ou la prise de certains médicaments.

Le dosage de CDT se révèle plus sensible et plus spécifique que le dosage des Gamma GT ou du VGM.

Alors que plusieurs semaines de consommation d'alcool sont nécessaires pour faire augmenter le taux des Gamma GT, **une semaine suffit pour faire augmenter le taux des CDT.**

La recherche d'éthylglucuronide dans les urines, ou dans les cheveux est prometteuse mais pas encore de pratique courante:

**Le médecin du travail** est le seul juge de l'aptitude au poste, quelle que soit **la pathologie** (diabète, épilepsie...), **la prise de médicaments psychotropes** ou autres qui diminuent la vigilance.

- ❖ **Dans le cadre du Suivi Individualisé** : possibilité de proposer :

#### **ECG : conduite engin dangereux**

- Age > 45 ans chez les hommes ; > 55 ans chez les femmes :
  - Chez le sujet présentant **des facteurs de risque péjoratifs** : obésité (IMC > 30), hypertendu et diabétique ; taux de HDL-cholestérol est < 0,60 g/l ; taux LDL > 1,60g/L

Chez les sujets présentant **l'association de 2 de ces facteurs de risques**

- Tabagisme actif ou sevré depuis moins
- Hérité cardio-vasculaire chez un ascendant du premier degré à un âge précoce (avant 55 ans chez le père ou 65 ans chez la mère)
- Pas d'activité physique régulière
- Consommation alcool excessive

Les facteurs de risque cardiovasculaires se potentialisent, c'est-à-dire qu'ils s'aggravent l'un l'autre.

Ainsi, l'association de plusieurs facteurs de risque, même de faible intensité, peut entraîner un risque très élevé de maladie cardio-vasculaire.

Ainsi une TA modérée, une petite intolérance au sucre, un cholestérol moyennement élevé, chez un petit fumeur, est un terrain beaucoup plus « à risque » qu'un cholestérol très élevé isolément.

## Santé du cœur - Fédération Française de Cardiologie

ECG renouvelé tous les 4 ans lors SIR par médecin du travail.

### ❖ Travail nuit : recommandations HAS 2012 : Rechercher :

- Le temps de sommeil du salarié (agenda du sommeil) ;
- La typologie circadienne du salarié (questionnaire de Horne et Ostberg) ;
- Troubles sommeil et vigilance (échelle somnolence Epworth)

Situation ou type de risque	Éléments cliniques à surveiller lors de chaque visite médicale	Outils cliniques et/ou paracliniques d'évaluation recommandés	Périodicité recommandée pour l'utilisation des outils cliniques et/ou paracliniques	Mesures ou contre-mesures recommandées
Troubles du sommeil	- Temps de sommeil sur 24 heures - Troubles du sommeil	- Agenda du sommeil	- 1 <sup>re</sup> visite médicale et en cas de plainte du salarié	- Maintien d'un temps de sommeil > à 7 heures par 24 heures et d'une bonne hygiène de sommeil - Privilégier des rythmes de rotations intermédiaires (4 à 5 jours) - Sieste courte (< à 30 minutes) - Exposition à la lumière avant et/ou en début de poste - Limitation de l'exposition à la lumière en fin de poste - Éviter les excitants
	- Typologie circadienne : Êtes-vous du "matin" ou "du soir" ? Êtes-vous <b>court</b> (< 6 heures) ou <b>long</b> (> 9 heures) <b>dormeur</b> ?	- Questionnaire de chronotype (questionnaire de Horne & Ostberg)	- Si besoin, afin de compléter l'évaluation clinique du chronotype	
Somnolence et risque accidentel	- Troubles de la vigilance - Accidents du travail et accidents de trajet	- Échelle de Somnolence d'Epworth	- 1 <sup>re</sup> visite médicale, puis tous les 2 ans :( lors visite intermédiaire par infirmier	- Rotations en sens horaires (matin, après-midi, nuit) - Temps maximum par poste de travail court (≤ à 8 heures) - Régularité des horaires et des rythmes de travail - Sieste courte (< à 30 minutes) - Caféine uniquement en début de poste, avec respect des précautions cardiovasculaires - Exposition à la lumière avant et/ou en début de poste - Limitation de l'exposition à la lumière en fin de poste

## Agenda sommeil-éveil - HAS

### Questionnaire de typologie circadienne de Horne et Ostberg

#### Échelle somnolence d'Epworth,

Il est recommandé de :

- Mesurer le poids et sa distribution (tour de taille, calcul de l'IMC à la 1<sup>re</sup> visite médicale, et lors des examens ultérieurs).
- Surveiller lors de chaque examen la TA.
- S'assurer que le travailleur posté et/ou de nuit bénéficie d'un bilan lipidique périodique et d'un dépistage du diabète de type 2 en fonction des autres facteurs de risque associés.
- L'interroger sur la fréquence et les modes de consommations alimentaires et sur la pratique d'une activité physique régulière
- L'interroger sur l'apparition de symptômes digestifs (nausées, troubles du transit, douleurs abdominales, troubles dyspeptiques, pyrosis, brûlure épigastrique) et de rechercher des signes cliniques évocateurs d'un syndrome ulcéreux
- Rechercher des symptômes dépressifs et/ ou anxieux : échelle de dépression HAD (*Hospital Anxiety and Depression Scale*) [Outil Echelle HAD - HAS Travail nuit](#)

#### ❖ Vaccinations :

#### ❖ Données de Santé :

**La cabine de télémédecine** est *un Dispositif Médical de classe IIA*, qui garantit aux professionnels de santé : la fiabilité et la standardisation de toutes les données de santé recueillies.

Son architecture est sécurisée (hébergement des données sur une plateforme HDS, conformité RGPD) et l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métier de santé au travail.

- **Bilan de santé autonome** : le salarié réalise lui-même, guidé par un didacticiel vidéo, *en moins de 10 minutes* : la prise de ses constantes physiologiques : **poids, taille, IMC, oxymétrie de pouls** (procédure simple, abordable et non invasive pour mesurer la concentration en oxygène dans le sang.), **fréquence cardiaque, température, tension artérielle**.

A cela peuvent s'ajouter *les tests visuels et d'audiométrie, analyse urines...*

Les résultats sont directement imprimés sur des tickets dans la cabine et transférés sur le logiciel du SST

**L'équipe de santé au travail (infirmière, médecin du travail...) dégage ainsi du temps** : pour l'Information du salarié sur les risques, la sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier) ; la traçabilité des expositions professionnelles (suivi post exposition), ainsi que pour la veille épidémiologique

❖ **Téléconsultation Santé Travail :**

## **Téléconsultation**

❖ **Visite médicale mi-carrière :**

❖ **Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent préalablement au départ à la retraite du salarié**

**Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié**

**Grutier BTP : pas de visite de fin de carrière , ni SPE /SPP**

✓ **Autres nuisances ayant des effets différés potentiels :**

- Bruit : Audiométrie de fin de carrière
- Vibrations mécaniques : absence de recommandation actuellement
- Températures extrêmes
- Radiations UV classées « cancérogènes pour l'Homme » (groupe 1) par le CIRC : UV à travers vitre grue
- Travail de nuit

:



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique